



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 Mars 2011

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55

Le 08 Mars 2011

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Madame et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

MARDI 15 MARS 2011 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Délibérations

- Approbation du Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal,
- Présentation et vote du Compte Administratif 2010,
- Affectation du résultat de fonctionnement,
- Demande d'augmentation des heures du poste du secrétariat,
- Fixation horaires des adjoints techniques,
- Vote des subventions communales.

Affaires Diverses

- Réflexion sur fusion des intercommunalités (Communautés de Communes)...

Le Maire,

THOMASSIN Huguette.

L'an **DEUX MILLE ONZE**, le **QUINZE** du mois de **MARS** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 8 mars et sous la présidence de M^{me} Huguette THOMASSIN, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Etaient présents: Mme THOMASSIN Maire, M. ROUCHON 1^{er} adjoint, M. FRICOT 2eme adjoint, Mme CHAPOTARD 3^{ème} adjoint, Mme UTEAU, M. GOMEZ, M. LEVIGNE, M. LUCIEN, M. TROUETTE, M. SCALABRE

Absents: M. THOMAS

Ordre du jour

Délibérations

- ✓ Approbation du compte de gestion 2010 du Receveur Municipal,
- ✓ Présentation et vote du compte administratif 2010,
- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement,
- ✓ Demande d'augmentation des heures du poste du secrétariat,
- ✓ Fixation horaires des adjoints techniques,
- ✓ Vote des subventions communales.

Questions diverses.

- ✓ Réflexion sur fusion des intercommunalités (Communautés de Communes)

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Madame Nadège UTEAU, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 9 février 2011 est adopté à l'unanimité.

2011/05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL

A la clôture de chaque exercice, le Comptable du Trésor Public dresse son compte de gestion récapitulatif de l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier au 31 Décembre de l'exercice y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Il convient de comparer ce document avec le Compte Administratif de la Commune afin de vérifier la concordance de toutes les opérations et arriver au même résultat de clôture.

Au vu du Compte de Gestion de l'Année 2010 dressé par Mme JACQUET, il apparaît que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve et peut donc être approuvé par le Conseil Municipal.

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 10</u>	Pour: 10	Contre: 0	Abstention: 0

2011/06 PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Mme VEDRINES, secrétaire donne lecture au Conseil Municipal du Compte administratif 2010.

Résultats de clôture (identiques aux résultats du Compte de Gestion du Percepteur)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 136 760.96 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 74 415.89 €

Résultats définitifs :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 136 760.96 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 75 293.89 €

(résultat de clôture + différence des Restes à Réaliser Dépenses et Recettes).

Mme THOMASSIN quitte la salle. M. LEVIGNE est désigné comme président de séance et appel au vote :

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 10</u>	Pour: 10	Contre: 0	Abstention: 0

Mme THOMASSIN reprend part à la séance.

M. SCALABRE demande à Mme VEDRINES s'il est possible de se renseigner auprès de la trésorerie pour envisager l'amortissement de l'outillage.

2011/07 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Mme VEDRINES présente l'affectation du résultat de fonctionnement au budget primitif 2011, soit 136 760,96 € à répartir :

Une partie est affectée au Compte 1068 (Excédents de Fonctionnement capitalisés) en SECTION D'INVESTISSEMENT pour un montant de 75 293.89 € en recettes,

Le solde est affecté au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) en SECTION DE FONCTIONNEMENT pour un montant de 61 467.07 € en recettes.

Mme Thomassin appel au vote :

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 10</u>	Pour: 10	Contre: 0	Abstention: 0

2011/08 DEMANDE D'AUGMENTATION DES HEURES DU POSTE DU SECRETARIAT

Mme VEDRINES occupe le poste du secrétariat de mairie depuis Octobre 1994 pour 18 heures par semaine et le poste du syndicat dans les locaux de la mairie depuis juillet 2003, 06 heures par semaine. 11 heures sont consacrées à l'accueil du public (478 habitants au 01/01/2011) toujours plus nombreux (mardi toute la journée et le vendredi matin) il reste 07 heures pour les tâches administratives pures. Depuis 2008, le temps consacré à la mairie a empiété sur les heures du syndicat.

Aussi Mme VEDRINES demande l'octroi de 06 heures supplémentaires pour la mairie de PLAISANCE et souhaite démissionner de son poste du syndicat.

Mr GAMEIRO, Président du Syndicat approuve cette demande.

Cette modification prendrait effet au 1er juillet 2011 pour laisser le temps au syndicat de trouver une nouvelle secrétaire.

Par ailleurs, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a dû être saisi avant toute décision des deux employeurs. Le CTP émet un avis favorable à cette demande dans la mesure où le syndicat accepte la démission de l'agent pour éviter le dépassement d'heures (assemblée plénière CTP du 11/03/2011).

Le Conseil doit délibérer, la suppression du poste et une création de poste devra être faite et la vacance d'emploi doit être signalée au CDG 24.

Salaire brut mensuel pour 06 heures à ce jour : 333.38 € + 154.85 € charges patronales.

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 10</u>	Pour: 10	Contre: 0	Abstention: 0

FIXATION HORAIRES DES ADJOINTS TECHNIQUES

La fixation des horaires des adjoints techniques relève exclusivement de la compétence du Maire.

Aussi Mme le Maire décide de changer les horaires des deux agents et de les notifier par écrit :

LUNDI de 08 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30,

MARDI de 08 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Subvention fonct. Personne droit privé	Montant
Comice agricole Issigeac	80
Amicale Laïque Issigeacois	80
Collège Castillonnès	100
Association école primaire Castillonnès	70
ADIL Dordogne	50
SPA	238
Restos du coeur	150
Enfance et familles d'adoption	80
Association vallée Dropt et Bastides	130
Cantine scolaire castillonnès	415
association Rando-Plaisance	160
Association 4 cantons Radio 4	50
Association Anciens combattants	150

Aucune nouvelle demande n'a été acceptée.

Cette proposition est soumise au vote			
<u>Votants: 10</u>	Pour: 10	Contre: 0	Abstention: 0

AFFAIRES DIVERSES

● Réflexion sur fusion des intercommunalités (Communautés de Communes)

M. FRICOT expose en grandes lignes les enjeux de la réforme des collectivités.

Afin que chacun puisse avoir des données permettant de faire le meilleur choix pour l'intérêt de notre commune, il donne à chacun des conseillers un tableau récapitulatif comparant les différentes communautés de communes voisines (Communauté de Communes du Pays Issigeacois ; Communauté de Communes de Val et Coteaux d'Eymet ; Coteaux de Sigoulès ; Communauté de Communes du Pays Beaumontois ; Communauté de Communes du Canton de Castillonnès). Ce tableau récapitule certains points (date de création, financement, nombre de communes, représentation des communes, compétences.).

M. FRICOT donne lecture au Conseil Municipal d'un questionnaire établi par la CCPI sur une réflexion engagée sur l'intercommunalité au regard de la réforme des collectivités territoriales.

Ce questionnaire a pour but de connaître la position des élus des communes avant d'engager une quelconque démarche. Il se décompose en 4 points essentiels. D'où il ressort :

- ✓ Que la commune de PLAISANCE souhaite engager une démarche de rapprochement avec une autre communauté de manière solidaire avec les communes de la CCPI.
- ✓ Plaisance souhaite étudier un rapprochement en priorité avec la communauté de Val et Coteaux d'EYMET, puis en deuxième choix les Coteaux de SIGOULES.
- ✓ La commune de PLAISANCE a conscience que la compétence scolaire sera obligatoirement intégrée, compte tenu des compétences détenues par les communautés voisines.
- ✓ Si le choix se porte sur EYMET et/ou SIGOULES, la compétence action sociale sera également à intégrer avec suppression du SIAS.

- **Chemins ruraux :**

Des trous ayant été rapidement observés sur le chemin de La Graulhet, il est demandé à l'entreprise ETR d'effectuer les travaux nécessaires au printemps 2011 pour y remédier.

- **Récapitulatif du recensement par Mme CHAPOTARD**

L'agent recenseur a bien été reçu et sur les 3 districts on dénombre 444 habitants. Ce chiffre doit être confirmé par l'INSEE.

- **Tarifs cimetière**

Mme THOMASSIN propose une fourchette de 100 à 150 € pour une concession de 30 ans et de 150 à 200 € pour une concession 50 ans

Pour les columbariums (4 urnes) 600 € pour une concession 50 ans. La somme est à multiplier par deux pour les concessions 2 places.

72 places ont été à ce jour récupérées. Une réflexion est en cours sur les nouveaux tarifs qui seront appliqués à la suite des travaux engagés dans les trois cimetières de la commune (contrat d'objectif et coût total des travaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.